

A stylized graphic of an eye, composed of two curved lines forming the upper and lower eyelids, with a central almond-shaped area representing the iris and pupil. The graphic is light blue and serves as a background for the title.

Brochure d'accueil

*Bienvenue à nos
nouveaux membres !*



Sommaire :

1. Accueil
2. Connaissez-vous bien l'UDNF asbl ?
3. Etre membre de l'UDNF (avantages et obligations)
 - Quel intérêt d'être membre ?
 - Avantages pour les membres
 - Charte de bonne conduite des nutrithérapeutes membres de l'UDNF
 - Les pratiques, gestes et termes à ne pas faire ni utiliser
 - R.G.P.D
4. Les outils à votre disposition et moyens de communication
 - Site internet : votre visibilité en tant que nutrithérapeute !!
 - Intranet des membres : notre plateforme de communication interne
 - Groupe fermé Facebook 'Membre de l'Union des Nutrithérapeutes Francophones' : Communication rapide entre les membres
 - Page publique Facebook UDNF
 - Flyers
5. La formation continue du nutrithérapeute membre de l'UDNF
6. Les commissions thématiques
7. L'Assemblée Générale
8. Objectif de reconnaissance de la nutrithérapie
9. Les réalisations de l'UDNF
 - 2019
 - 2018
 - 2017
 - 2016
10. Modalités pratiques
 - Stages pratiques d'observation – Consultations en nutrithérapie
 - Conférence 'grand public' sur la nutrithérapie
 - Contrat d'assurance professionnelle
 - RGPD
 - Que faire en cas de menace ou de plainte ?
 - Contacts
 - Que faire si mes données personnelles changent ?
 - Compte bancaire
 - Cotisation annuelle et facture
 - Le Conseil d'Administration de l'UDNF

Accueil

Cher nouveau membre,

Avant toute chose, permettez-nous de vous adresser **nos vœux sincères de bienvenue au sein de l'UDNF !**

Notre souhait est, avec cette brochure d'accueil, de vous présenter l'UDNF asbl sous toutes ses coutures pour que vous puissiez profiter pleinement de tous les avantages liés à votre adhésion mais également pour repréciser la philosophie de l'Union, ses objectifs, ses moyens et ses réalisations.

Nous sommes ravis de vous compter parmi nos membres, convaincus que vous serez un membre actif impliqué dans le fonctionnement et le développement de l'Union et sommes impatients de vous rencontrer lors d'une prochaine manifestation!

L'équipe de l'UDNF

Connaissez-vous bien l'UDNF?

L'Union des Nutrithérapeutes Francophones (UDNF asbl), se sont des membres formés, compétents et soucieux de faire progresser la profession.

L'**UDNF** a pour objectif de **promouvoir et de valoriser la profession de nutrithérapeute**, (en privilégiant la complémentarité et non la compétition et/ou la concurrence) ; mais aussi **d'offrir une garantie aux particuliers** quant au professionnalisme et au sérieux des praticiens entre les mains desquels ils confient leur bien-être.

*Par sa structure et les moyens mis en œuvre pour sélectionner, encadrer ses membres et renforcer encore leurs connaissances, l'**UDNF** offre une garantie au particulier d'être accompagné par des nutrithérapeutes professionnels et sérieux qui ont suivi et réussi un cursus « conséquent » donné par des professionnels reconnus dans leurs domaines respectifs (médecins, biologistes, docteurs en sciences, ...). En outre, tous les membres de l'UDNF ont l'obligation de suivre une formation continue.*

L'association a également pour but de **défendre les intérêts professionnels de ses membres**.

Pour ce faire, l'UDNF met en place une série d'activités :

- Diffuser les concepts, objectifs et moyens de la nutrithérapie auprès des autorités et organismes officiels et professionnels de la santé en vue de promouvoir et de défendre sa pratique.
- Rencontres et séances d'informations à destination du grand public sur l'intérêt d'une éducation et/ou un accompagnement nutritionnel inspiré des principes de la nutrithérapie.
- Formation continuée de ses membres par l'organisation de séminaires, congrès, colloques, journées d'études, d'universités de formation,
- Lettres d'information, conférences, articles de presse...

En adhérant à l'UDNF, vous remplissez les conditions requises pour être **membre effectif de l'asbl**.



Etre membre de l'UDNF

Avantages et Obligations

Intérêts de l'union pour le professionnel

L'UDNF offre un grand nombre d'avantages pour les professionnels qui y sont affiliés.

- Les membres de l'Asbl composent une communauté de qualité qui représente dignement la profession de Nutrithérapeute et veille à sa pérennité.
- Nous mettons un point d'honneur à promouvoir les contacts, la solidarité, l'information, une formation continue de qualité et le soutien entre tous les membres de l'union.
- L'UDNF constitue par ailleurs une plateforme de communication hors pair, un moyen pour les praticiens de se tenir informés des dernières nouveautés en matière de Nutrithérapie, d'assister à des événements comme des Assemblées Générales, des Consensus Meeting, des partages d'expérience. Une plateforme privée destinée uniquement aux membres permet un flux de communication de qualité par le partage des cas particuliers et les réponses à des questions spécifiques et augmente la dynamique professionnelle et la qualité de prise en charge des particuliers.
- L'union entre en contact avec ses homologues sur le plan international et adresse des recommandations sur la bonne pratique de la Nutrithérapie au niveau institutionnel.

Avantages en tant que membre

- ✓ Visibilité de chaque nutrithérapeute via le site dans la rubrique «nos membres » où sont répertoriés les coordonnées des nutrithérapeutes
- ✓ Outils professionnels de communication et de visibilité de la nutrithérapie
- ✓ Formation continue avec mise à jour des connaissances de nutrithérapie
- ✓ Avantage financier pour certaines formations
- ✓ L'intranet des membres et le groupe fermé Facebook des membres sont des outils permettant de poster vos questions et d'échanger vos pratiques et observations
- ✓ En tant que conférencier – nutrithérapeute certifié membre UDNF, l'organisateur de la conférence peut bénéficier d'un subside de 175€ auprès du CFNA => voir conditions page 20
- ✓ En tant que membre de l'UDNF vous pouvez participer au programme de stage pratique d'une consultation (soit en tant que 'formateur', soit en tant que 'stagiaire') => détails pratiques en page 19
- ✓ Encadrement pour mettre en place votre RGPD
- ✓ Encadrement et conseils lors d'un problème lié à la pratique de la nutrithérapie

Charte de bonne conduite des Nutrithérapeutes de l'UDNF

En devenant membre effectif de l'UDNF, vous avez lu et accepté la charte de bonne conduite. Avoir des membres aux pratiques irréprochables est le garant d'une union de qualité. Nous attendons de votre part que la charte soit continuellement respectée !

- Le Nutrithérapeute s'engage à donner les meilleurs conseils possibles dans le but de promouvoir la santé. Il doit tenir compte de ses capacités et connaissances, et de leur limite.
- Il doit prendre les mesures nécessaires pour assurer aux personnes qu'il accompagne la qualité et la disponibilité de ses services professionnels et aider au développement de sa profession : assurer la mise à jour de ses connaissances, leur mise en pratique et leur échange avec ses collègues, favoriser les mesures d'éducation et d'information dans son domaine d'exercice.
- Le Nutrithérapeute doit éviter toute action qui pourrait directement le discréditer ainsi que la profession. Il doit respecter les principes sociaux, moraux et légaux de la société dans laquelle il exerce.
- Le Nutrithérapeute doit exercer sa profession dans un local aménagé à cet effet.
- Le Nutrithérapeute est tenu de souscrire à une assurance en Responsabilité Civile Professionnelle.



Conduite professionnelle vis-à-vis de la clientèle

- Le Nutrithérapeute exerce son activité professionnelle avec intégrité.
- Le Nutrithérapeute exerce son activité professionnelle sans discrimination sociale, raciale, religieuse ou sexuelle.
- Le Nutrithérapeute est tenu au secret professionnel : il doit respecter le secret de tout renseignement obtenu dans l'exercice de sa profession. Le Nutrithérapeute ne peut être relevé du secret professionnel que lorsque la loi l'ordonne.
- Les tarifs du Nutrithérapeute doivent être raisonnables et proportionnels aux services rendus. Il doit informer à l'avance les personnes qu'il accompagne du coût approximatif de la prestation et des modalités de paiement.

Conduite professionnelle entre Nutrithérapeutes et membres d'autres ordres professionnels

- Les Nutrithérapeutes veillent à entretenir entre eux, avec les membres d'autres ordres professionnels et toute personne compétente dans ce secteur des rapports de bonne collaboration et de respect.
- Un Nutrithérapeute qui a un différend avec un confrère ou tout autre professionnel peut rechercher une conciliation par l'intermédiaire de l'Union des Nutrithérapeutes Francophones.

Publicité

- Le Nutrithérapeute peut porter son activité à la connaissance du public. Le fond doit être clair, objectif, pertinent et vérifiable, et la forme sobre. Toute publicité fausse, trompeuse, racoleuse ou comparative est interdite.
- Le Nutrithérapeute peut participer à une campagne sanitaire, à une émission télévisée ou radiodiffusée destinée à l'éducation du public et donner des conférences, à condition d'observer le secret professionnel et de respecter les principes de l'UDNF en matière de Nutrithérapie.

Les pratiques, gestes et termes à ne pas faire ni utiliser

Outre le respect strict de la charte de bonne conduite, **le nutrithérapeute non-médecin n'est pas habilité à :**

- ☞ Poser un diagnostic médical
- ☞ Modifier une prescription médicale
- ☞ Prescrire une prise de sang
- ☞ Interpréter une prise de sang
- ☞

Dans le cas contraire, sachez que l'UDNF ne sera pas en mesure de vous assister dans d'éventuelles défenses juridiques...

RGPD – Réglementation

Une information RGPD a été organisée le 22 novembre 2018 par l'UDNF pour ses membres.

« Quid du RGPD pour un nutrithérapeute ? »

L'intégralité de la conférence est disponible sur l'Intranet des Membres (site www.udnf.be).

Prenez le temps de l'écouter et de relever les points qui vous concernent.

Dans le courant de 2019, un groupe de travail se chargera de résumer la marche à suivre pour que chacun sache par quoi commencer.

Les outils à votre disposition et les moyens de communication

Site internet : Votre visibilité en tant que nutrithérapeute !!

La **page d'accueil** de notre site a pour vocation :

- d'introduire l'approche spécifique de la nutrithérapie via des vidéos de présentation**
- d'expliquer les objectifs et les moyens de l'UDNF
- présenter un blog (espace « articles récents » à droite) avec des articles écrits par nos membres (ou des journalistes) qui représentent/décrivent la nutrithérapie et ses spécificités !

Il s'agit AUSSI de VOTRE RUBRIQUE. Les auteurs d'articles dans Bio info etc... sur la nutrithérapie, merci de nous les envoyer avec vos références et nous les ajouterons. **Il s'agit aussi d'une vitrine pour vous!**

Vous trouvez également sur cette page d'accueil le lien vers l'espace 'Intranet des membres' (voir plus loin)

La **page 'Nutrithérapie'** définit la nutrithérapie sous différents angles (objectifs, moyens, histoire, spécificités, ...). Vous pouvez accéder à une version PDF de la brochure de présentation de l'UDNF (téléchargeable).

C'est dans la **page 'Nos membres'** que votre visibilité en tant que membre de l'UDNF est assurée.

- Les membres sont répertoriés par ordre alphabétique
- Une recherche par code postal permet de trouver rapidement les nutrithérapeutes d'une région

** Ces vidéos de présentation sont à votre disposition pour être partagées sur votre site internet ou sur votre page Facebook, beaucoup l'ont déjà fait en indiquant : PRESENTATION DE MON METIER Sur Facebook elles ont été vues plus de 22.000 fois pour la première et plus de 7.000 fois pour la deuxième !!

Intranet des membres : plateforme de communication INTERNE

Il s'agit d'un espace, exclusivement réservé aux membres de l'UDNF.

En pratique sur l'intranet des membres vous aurez accès à des informations non-publiques (non partageables) telles que :

- des lettres d'informations scientifiques
- des newsletters
- les fiches protocoles
- des présentations thématiques (travail des groupes de travail) et les présentations des formations continues
- les PV des Assemblées Générales
- la brochure d'accueil de l'UDNF (PDF)

ainsi que d'autres informations que vous pourrez partager, en particulier lors de vos consultations :

- le folder de présentation de la nutrithérapie et de l'UDNF (PDF)
- les fiches UDNF (alimentation sans gluten, ...)

Pour accéder à cet espace vous avez dû recevoir un mail spécifiant votre identifiant et mot de passe, si ce n'est le cas, signalez-le PAR MAIL au secrétariat.

Groupe fermé Facebook 'Membre de l'Union des Nutrithérapeutes Francophones' : communication rapide entre membres

Pour accéder à ce groupe, recherchez « Membre de l'Union des Nutrithérapeutes Francophones » et demandez à rejoindre le groupe.

C'est le pendant Facebook de l'intranet, vous pouvez poser vos questions aux autres membres, demander des recommandations, ...

Page publique Facebook : UDNF

Autre support de communication, la page Facebook publique UDNF assure une visibilité de la nutrithérapie en publiant des articles qui représentent/décrivent la nutrithérapie et ses spécificités : pourquoi le Mg, comment agir sur le raccourcissement des télomères et de l'espérance de vie,

Il s'agit aussi d'une plateforme pour publier vos événements : conférences, ateliers, portes ouvertes...

Sur Facebook, la visibilité dépend du nombre de 'like' donc n'hésitez pas à liker les diverses publications et à les partager sur votre propre page.

Flyers

Vos Flyers UDNF, ils présentent la nutrithérapie, l'UDNF et le site internet. Il y a sur le volet interne un emplacement prévu pour votre cachet professionnel ou pour accrocher votre carte de visite, de la sorte vous pourrez faire découvrir la nutrithérapie à de futurs patients ou à des professionnels de la santé tout en personnalisant la démarche.



Etes-vous certain(e) d'utiliser tous les outils à votre disposition ?

- ✓ Avez-vous ajouté sur votre site internet le lien vers le site www.udnf.be ?
- ✓ Avez-vous partagé /utilisé les vidéos de présentation de la nutrithérapie et de témoignages de patients ?
- ✓ Avez-vous « liké » la page Facebook UDNF ?
- ✓ « Likez »-vous et partagez-vous les publications de la page UDNF ? Cela augmente nettement la visibilité !
- ✓ Avez-vous rejoint le groupe (fermé) « Membres de l'UDNF » sur Facebook pour y échanger vos expériences et vos questions ! (Demandez l'accès à Isabelle Rome sur Facebook)
- ✓ Avez-vous visité l'intranet (espace réservé aux membres) sur le site internet ? (Contactez le secrétariat par mail (info@udnf.be) si vous n'avez pas encore accès à l'intranet)
- ✓ Passionné par une discipline de la nutrithérapie en particulier ? Apportez votre énergie et votre expérience à une commission thématique ! (Dans ce cas, contactez le secrétariat par mail (info@udnf.be))
- ✓ Avez-vous reçu vos exemplaires de flyers ? Contactez le secrétariat par mail si vous en désirez plus
- ✓ ENFIN : AVEZ-VOUS VÉRIFIÉ VOS COORDONNÉES dans la page 'Nos membres' ?

La formation continue du nutrithérapeute membre de l'UDNF

Vous savez que la **formation continue est dans l'ADN de l'UDNF**. En effet, l'UDNF garantit auprès des particuliers et des professionnels de la santé une sélection de nutrithérapeutes dont le sérieux de la formation est établi et qui sont à la pointe de connaissances qui évoluent sans cesse. L'UDNF est une garantie que la pratique des nutrithérapeutes de l'ASBL repose toujours sur les connaissances scientifiques les plus à jour.

Chaque membre a donc l'obligation de mettre à jour ses connaissances et de poursuivre sa formation. Un des objectifs de l'asbl est de favoriser par divers moyens l'accès à ces connaissances pour ses membres.

Comment est-ce que l'objectif de l'UDNF & l'obligation de chaque membre d'assurer sa formation continuée vont-ils fonctionner dorénavant ?

Nous avons opté pour un système de crédits annuels à atteindre pour valider votre mise à jour des connaissances chaque année. En tant que membre, **il vous faudra (par année civile) collectionner un minimum de 20 crédits pour remplir votre obligation de formation continue.**

Comment faire ? Les divers canaux de formation en nutrithérapie sont autant de sources de crédits selon l'échelle suivante :

Formations	Nombre de crédits
WE de mise à jour en nutrithérapie organisé ou validé par l'UDNF	15 crédits
WE de cours sur un module spécifique de nutrithérapie dispensé par le CFNA ou le CERDEN ou Metagenics Academy...	8 crédits
Une journée d'information organisée par des laboratoires tels que Metagenics, Nutergia, Therasciences, Energetica, Synlab, etc.... (avec attestation de présence) ou des écoles...	4 crédits
Soirée (ou matinée ou après-midi) d'information organisée par des laboratoires tels que Metagenics, Nutergia, Therasciences, Energetica, Synlab, etc.... (avec attestation de présence) – 2h	2 crédits
Etre membre actif d'une commission thématique UDNF	6 crédits

* Il est toujours possible (dans les limites des places disponibles) pour les nutrithérapeutes UDNF de suivre à la carte un module de cours spécifique au CFNA avec une réduction de 30% sur le tarif normal.

Il s'agit d'un canevas qui pourra évoluer dans le temps, en fonction de vos remarques et demandes également.

Toujours dans le souci d'assurer votre formation continue et pour vous soutenir dans votre pratique : vous avez dès à présent **accès, sur l'intranet du site internet, à de nombreuses lettres d'information** sur divers thèmes rencontrés en consultation.

WE de mise à jour des connaissances en nutrithérapie :

Le CFNA organise annuellement un **WE de mise à jour des connaissances en nutrithérapie**. A cette occasion, Jean-Paul Curtay soucieux de maintenir un niveau des connaissances à la pointe des derniers développements partagera sur différents thèmes importants. Il s'agit également en tant que nutrithérapeute d'une occasion unique de pouvoir débattre de cas pratiques avec Jean-Paul Curtay et les autres participants !

En tant que membre de l'UDNF, vous bénéficiez de droits d'inscription réduits sur ce WE de mise à jour des connaissances dont les frais s'élèvent à 165€ au lieu de 220€ pour les non-membres.

Les commissions thématiques

L'objectif des commissions thématiques est qu'un membre intéressé par un thème spécifique de la nutrithérapie puisse s'investir davantage au sein de l'UDNF selon ses affinités en rejoignant un groupe de travail.

L'intérêt est de répartir le travail de suivi des avancées dans des domaines spécifiques pour s'assurer que l'ensemble des membres bénéficie des informations pertinentes.

Le travail des commissions thématiques comprend :

- ☞ l'élaboration de **présentation thématique** (powerpoint) (**INFO INTERNE**)
 - **Commission Fibromyalgie (2018)**
 - **Commission Longévité (2018)**
 - **Commission Longévité Alzheimer (2019)**
 - **Commission Allergies et intolérances (2019)**
 - **Commission Grossesse (2018 et 2019)**
 - **Commission Enfance (2018 et 2019)**
 - **Commission Sport (2019)**
 - **Commission Cancer (2018 et 2019)**
 - **Commission Stresse et Burn-out (2019)**
- ☞ la traduction de ses savoirs en format **Newsletter** pour les membres (**INFO INTERNE**)
- ☞ l'élaboration de **protocoles nutrithérapie** sur une pathologie particulière (**INFO INTERNE**)
 - **Commission Grossesse : Protocole - Troubles de la fertilité**
 - **Commission Grossesse : Protocole - Compléments pendant la grossesse**
 - **Commission Grossesse : Protocole -Pré-éclampsie**
 - **Commission Grossesse : Protocole - SOPK – Syndrome des Ovaires Polykystiques**
 - **Commission Grossesse : Protocole -Endométriose**
 - **Commission Longévité : Protocole -Alzheimer**
 - **Commission Stress & Burn-out : Protocole burn-out**
 - **Commission Enfance : Protocole – Alimentation de l'enfant**
 - **Commission Enfance : Protocole – Constipation de l'enfant**
 - **Commission Enfance : Protocole – TDAH**
 - **Commission Fibromyalgie : Protocole Fibromyalgie**
- ☞ l'élaboration de **fiches thématiques** (**GRAND PUBLIC**)
 - Fiche UDNF : **Mesures hypotoxiques**
 - Fiche UDNF : **Circulation optimale**
 - Fiche UDNF : **Aliments sans gluten**
 - Fiche UDNF : **Aliments sans glutamate - aspartate**
 - Fiche UDNF : **Aliments riches en...**
 - Fiche UDNF : **Aliments pro et anti-inflammatoires**
- ☞ la veille des publications scientifiques, des livres et des sites internet intéressants et apportant une valeur ajoutée à la thématique suivie

Nous vous **invitons à un rejoindre un selon vos affinités.**

Dans l'intranet des membres vous trouverez la liste de ces groupes de travail, le nom du responsable ainsi que leurs productions : les fiches pratiques protocoles, des présentations thématiques et les fiches grand public.

Etre membre actif d'une commission est pris en compte dans le calcul des crédits nécessaires pour assurer la formation continue.



Concrètement pour participer activement à une commission thématique :

Contactez le secrétariat pour accord en fonction des places disponibles

Le responsable de chaque commission organise la répartition des tâches et l'agenda des réunions de travail.

Actuellement, les commissions thématiques suivantes existent (avec personne responsable) :

- ☞ Commission Allergies – Intolérances : **Patricia Bourguignon**
- ☞ Commission Biologies et Analyses : **Béatrice Leroy**
- ☞ Commission Cancer : **Sandrine Decelle**
- ☞ Commission Dysbiose / leaky gut : **Maryam Marashi**
- ☞ Commission Fibromyalgie : **Thérèse Cooreman** (complet)
- ☞ Commission Grossesse – péri-conceptionnel : **Pascale Luyts**
- ☞ Commission interactions médicaments/ nutriments : **Neil Goffart**
- ☞ Commission Longévité / Déclin cognitif : **Véronique Monmart**
- ☞ Commission Petite enfance : **Véronique De Clercq**
- ☞ Commission Prévention environnementale : **Dominique Minguet**
- ☞ Commission Salons / Evènementiel : **Philippe Paques**
- ☞ Commission Sport : **Vanessa Carpenter**
- ☞ Commission Stress et Burn-out : **Salomé Mulongo**
- ☞ Surpoids et diabète : **Nathalie Verhaegen**
- ☞ Youtube / tutos : **Aurore Glorieux**
- ☞ Femme : **à faire**
- ☞ Cardiovasculaire : **à faire**

L'Assemblée Générale

En tant que membre effectif de l'asbl UDNF vous jouissez des droits accordés aux membres par la loi et les statuts, notamment de participer à l'Assemblée Générale de l'asbl et d'y avoir un droit de vote pour les matières concernées.

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres effectifs de l'asbl et est présidée par le Président du Conseil d'Administration.

C'est une obligation légale qu'elle se tienne un fois par an avec la majorité des membres présents ou représentés. Elle est le pouvoir souverain de l'asbl.

C'est pourquoi votre participation à l'Assemblée Générale est requise car inhérente au fait d'être membre effectif de l'asbl. Elle permet à chaque membre de prendre une part active dans l'asbl. Par exemple : le vote de l'Assemblée générale est nécessaire pour modifier les statuts, modifier les buts de l'ASBL, nomination ou révocation des administrateurs, approbation des comptes et du budget,...

Il se peut pour une raison extraordinaire que vous ne puissiez assister à l'Assemblée Générale annuelle, dans ce cas les statuts permettent que vous soyez représenté par un autre membre effectif présent à l'Assemblée Générale.

Cependant, un membre effectif présent ne peut représenter qu'un seul autre membre effectif en ayant reçu un mandat écrit de ce dernier.

Exemple de procuration à utiliser si vous devez vous faire représenter à l'Assemblée Générale (copie au mandataire et au secrétariat de l'UDNF) :

Je soussigné(e), XX , membre de l'UDNF asbl, donne procuration à YY pour me représenter à l'Assemblée générale ordinaire du jj/mm/aaaa de l'Union des Nutrithérapeutes Francophones asbl et pour y prendre part, en mon nom, aux votes sur les différents points à l'ordre du jour.

Il a été décidé dans les statuts de l'asbl, qu'un membre effectif qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à 10 Assemblées Générales consécutives peut être réputé démissionnaire par le Conseil d'Administration qui lui notifiera sa décision irrévocable par écrit.

Par cette mesure, l'UDNF veut s'assurer que tous ses membres effectifs sont impliqués et soucieux de la dynamique et de la vie de l'asbl.

Le statut de membre effectif est subordonné au paiement de la cotisation annuelle de 150€ pour le 1^{er} janvier de chaque année. En cas de non paiement après les rappels envoyés (et la mise en demeure écrite), une suspension (temporaire) de votre affiliation (ainsi que de votre référencement sur le site internet) peut être décidée par le Conseil d'Administration jusqu'au paiement de la cotisation annuelle.

Il va de soi qu'en cas d'infraction grave à la loi ou aux statuts de l'asbl, le Conseil d'Administration peut proposer à l'Assemblée générale de statuer sur l'exclusion du membre concerné.

Objectif de reconnaissance de la nutrithérapie ...

La reconnaissance de la nutrithérapie auprès des professionnels de la santé, du grand public, des autorités,...est une mission essentielle de l'UDNF !

Reconnaissance de la nutrithérapie auprès des mutuelles belges :

L'UDNF est en contact avec les différentes mutuelles belges pour présenter la nutrithérapie, l'UDNF et le professionnalisme de ses membres et ainsi justifier une intervention de remboursement dans le coût des consultations.

Les premiers retours sont encourageants !

Et nous poursuivons le dialogue avec les autres mutuelles.

Il est toujours intéressant pour nous de connaître vos expériences régionales sur les remboursements possibles ou refusés dans votre ville/région. Vous pouvez envoyer un mail à info@udnf.be ou le poster sur le groupe fermé Facebook 'Membres de l'UDNF'.

Reconnaissance de l'UDNF et de la nutrithérapie

Le Conseil d'Administration aidé par des experts juridiques travaille continuellement sur ce point. Lors d'avancées importantes vous en serez avertis.

Les réalisations de l'UDNF

2019

En cours de réalisation :

- ☞ Contacts pour demande de remboursements auprès des mutuelles belges
- ☞ Démarches pour la reconnaissance de l'UDNF
- ☞ Brochure Cancer et Nutrithérapie

MAI

Contrat de RC Professionnelle pour membre de l'UDNF disponible

(Tous les documents disponibles dans l'espace intranet)

MARS

Assemblée Générale annuelle

(PV et présentation disponibles dans l'espace intranet)

Mise en commun des travaux des groupes de travail thématiques.

Sont disponibles sur l'intranet :

- présentations ppt (usage interne)
- protocoles (usage interne)
- fiches pratiques thématiques (à distribuer aux patients)

JANVIER

Elaboration d'une conférence-type mise à disposition des membres sur Nutrithérapie et Prévention santé avec des vidéos explicatives sur le texte des diapositives

(Powerpoint et vidéos de présentation disponibles dans l'espace intranet)

2018

DECEMBRE

Brainstorming avec Brunch de Noël pour intégration des nombreux nouveaux membres

NOVEMBRE

Information/formation RGPD ciblée pour les nutrithérapeutes

OCTOBRE

Stage consultation pour les nouveaux membres UDNF – nutrithérapeutes

SEPTEMBRE

WE de mise à jour des connaissances en nutrithérapie organisé par le CFNA – Dr JP Curtay



Subside pour les conférences nutrithérapie données par un nutrithérapeute certifié membre de l'UDNF (Subside financé par le CFNA)

MAI

Développement informatique permettant d'ajouter plusieurs lieux de consultation

Salon Bio – Conférence nutrithérapie donnée par Salomé Molungo et Delphine Bourgeois

MARS

Assemblée Générale annuelle

(PV et présentation disponibles dans l'espace intranet)

Mise en commun des travaux des groupes de travail thématiques.

Sont disponibles sur l'intranet :

- *présentations ppt (usage interne)*
- *protocoles (usage interne)*
- *fiches pratiques thématiques (à distribuer aux patients)*

Réalisation de 7 vidéos de témoignages de patients – Et pourquoi pas vous ?

(Vidéos disponibles sur la page Facebook UDNF)

JANVIER

Réalisation des flyers UDNF - Nutrithérapie

2017

NOVEMBRE

Réalisation de 3 vidéos de présentation de la nutrithérapie :

1. La nutrithérapie, qu'est ce que c'est ? (30.000 vues)
2. La nutrithérapie et la prévention santé (9.000 vues)
3. Différences entre diététique et nutrithérapie (6.800 vues)

NOVEMBRE

Réponse de l'UDNF face à la campagne des diététiciens. Comme toujours, nous adoptons un ton constructif, en prônant l'émergence d'une nouvelle discipline : la nutrithérapie, tout en étant ferme par rapport aux amalgames voulus par l'UPDLF.

L'article est très complet sur les spécificités, les apprentissages et les limites de chacun.

<https://www.udnf.be/position-de-ludnf-suite-a-campagne-contre-charlatans/>

JUIN

Première séance de formation continue en nutrithérapie : derniers développements et études en matière de surpoids et de nutrithérapie

(Présentation disponible dans l'espace intranet)



Lancement des groupes de travail thématiques

Assemblée Générale annuelle

(PV et présentation disponibles dans l'espace intranet)

AVRIL - MAI



Pour sensibiliser le grand public sur l'intérêt de la nutrithérapie, 3 conférences destinées au grand public ont été organisées ! A l'issue des conférences, présentation des thérapeutes 'régionaux' présents et prise de contact avec les personnes intéressées.

AVRIL

Réalisation de deux roll-ups de présentation de l'UDNF

- Découvrez la nutrithérapie et devenez acteur de votre santé
- Promouvoir la nutrithérapie auprès des professionnels de la santé et auprès du grand public

FEVRIER

Newsletter N°2 : Le point sur les sujets qui fâchent – le gluten et les produits laitiers

(Newsletter disponible dans l'espace intranet)

2016

NOVEMBRE

Newsletter N°1 : Nutrithérapie et maladies cardiovasculaires

(Newsletter disponible dans l'espace intranet)

OCTOBRE

Présentation de l'UDNF sous toutes ses coutures et partages d'expériences de cas entre membres.

(Présentation disponible dans l'espace intranet)

MARS

Création du site internet

Création de l'UDNF asbl – dépôt des statuts au greffe du tribunal

Modalités pratiques

Stages pratiques d'observation – Consultation en nutrithérapie :



L'UDNF met un point d'honneur à la formation de ses membres, jusqu'à présent plutôt du point de vue théorique. Cependant, **les compétences d'un nutrithérapeute passent également par une bonne pratique lors des consultations.**

C'est pourquoi l'UDNF veut favoriser cet aspect en étant une source de **stages pour et par nos membres**. En effet, en tant que membre de l'UDNF vous pouvez participer au programme de stage pratique en consultation

- soit en tant que 'formateur-maître de stage'
- soit en tant que 'stagiaire'

L'UDNF met en place un système de partage de connaissances où chaque partie trouve son compte,

- si vous êtes déjà nutrithérapeute avec une pratique de consultations, vous pouvez partager votre savoir faire pratique avec un stagiaire contre une rémunération de 8€ par consultation suivie
- Si vous êtes nutrithérapeute-novice vous pouvez parfaire votre formation grâce à ce stage de 10 consultations auprès d'un ou de plusieurs nutrithérapeutes chevronnés (en fonction de leur agenda et de leur disponibilité). Vous obtiendrez un certificat de stage détaillant les nutrithérapeutes et les heures suivies.

Si vous êtes un nouveau membre nutrithérapeute candidat stagiaire fraîchement diplômé du C.F.N.A., sachez que celui-ci subsidiera (pour autant que vous remplissiez les conditions) votre stage jusqu'à 10 x 8€.

Si vous êtes un nouveau membre nutrithérapeute candidat stagiaire fraîchement diplômé du Cerden, nous n'avons pas un tel accord avec le Cerden, le financement des maîtres de stage sera à votre charge. Vous pouvez néanmoins toujours demander un subside au Cerden.

La pratique de tels stages ne peut être une réussite que si l'objectif poursuivi est bien celui d'écologie. Les stagiaires s'engagent, dès leur demande de stage, par la signature d'un document, à ne pas copier les documents, le site internet, les outils du maître de stage. Il s'agit d'un écolage sur la manière de mener une consultation (le timing, le discours, la relation humaine, les gestes,... ainsi que les limites de la consultation).

En pratique :

- ☞ La liste des maîtres de stage, disposés à écoler les stagiaires, est disponible sur l'intranet des membres.
- ☞ Le nutrithérapeute stagiaire contacte directement le ou les maîtres de stage pour convenir d'un horaire de stage.
- ☞ Le maître de stage reste seul décideur pour accepter ou pas un stagiaire en fonction de son agenda
- ☞ Le stagiaire imprime le **formulaire de Certificat de stage** (disponible sur l'intranet et complété conjointement avec le ou les maîtres de stage) ainsi que le **Contrat** qu'il signe et présente à chaque maître de stage.
- ☞ Le stagiaire dédommage le maître de stage de 8€ pour chaque consultation observée.
- ☞ Le stagiaire subsidié par le CFNA envoie une copie du **formulaire de Certificat de stage** dûment complété **au secrétariat de l'UDNF en mentionnant son numéro de compte bancaire** pour être remboursé des 80€ avancés **(Ne pas contacter le CFNA à ce sujet)**

Certificat de stages pratiques - Consultations en Nutrithérapie

L'UDNF certifie que le stagiaire
a effectué les stages pratiques suivants en consultations de nutrithérapie.

	Date	Lieu	Maître de stage	Signature
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				

Contrat de bonnes pratiques des stages d'observation

Par la présente, le/la stagiaire, s'engage formellement à respecter les points suivants lors des stages d'observation des consultations :

- ✓ Les stages ont pour finalité l'observation d'une consultation, dès lors, en dehors des documents disponibles sur l'intranet des membres, le stagiaire ne copie pas les outils, le site internet ou les documents utilisés par le maître de stage.
- ✓ Lors du stage, le stagiaire observe et respecte scrupuleusement les consignes données par le maître de stage en termes notamment de positionnement dans le cabinet, d'intervention,...
- ✓ La présence d'un stagiaire est toujours laissée à la discrétion du patient, dès lors si un patient refuse ou si le maître de stage préfère s'entretenir seul avec tel patient, le stagiaire patientera dans la salle d'attente
- ✓ Le stagiaire dédommage le maître de stage de 8€ pour chaque consultation observée.

Fait à, le/...../.....

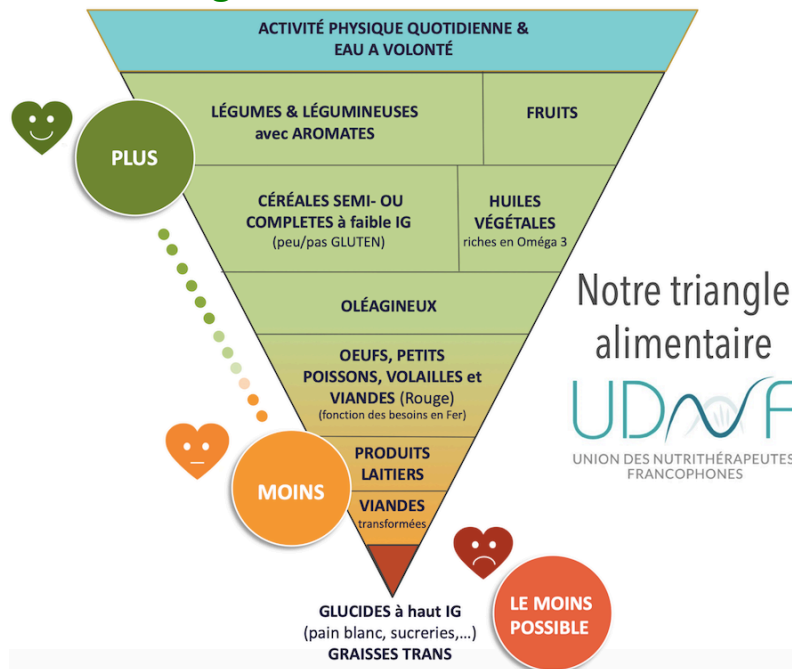
(Signature)

Conférence 'grand public' sur la nutrithérapie :

Dans l'intranet, l'UDNF met à votre disposition

- ☞ une conférence 'Prévention santé par la nutrithérapie' !!!!!
- ☞ ainsi que des vidéos explicatives quant au contenu des slides
- ☞ des exemples d'affiche pour vos propres conférences.

Notre Triangle "Aliments et Prévention Santé"



Pourquoi un triangle versus une pyramide ?

- ✧ Pour l'originalité de la présentation
- ✧ Pour l'échelle de valeurs, en haut ce qui est plus positif++
- ✧ Car ce sont les proportions qui comptent
- ✧ En somme, adopter une alimentation santé c'est inverser la pyramide des habitudes alimentaires de notre société

Vous êtes conférencier ? Ceci vous intéresse !

Dorénavant, en tant que membre de l'UDNF*, lorsque vous serez l'orateur d'une conférence sur le thème de la nutrithérapie organisée par une ASBL, une école,...et destinée au grand public, l'organisateur de la conférence pourra bénéficier d'un subside de 175€ net maximum auprès du CFNA abs!**.

Les modalités pratiques d'obtention du subside sont les suivantes (disponibles sur le site www.cfna.be) à partir du 1/9/2018 :

- le sujet de la conférence porte sur la Nutrithérapie (thèmes généralistes ou spécifiques)
- la conférence est organisée par : une association, ASBL, un comité, une école, une commune, ...
- la conférence est ouverte au "grand public"
- la conférence est validée par l'UDNF
- le conférencier est certifié & membre UDNF* (voir liste des membres de votre région sur le site www.udnf.be)
- la conférence est d'une durée minimale de 1h30

* diplômé du CFNA

** le montant de l'intervention est en outre limité au montant des honoraires HTVA si < à 175 euros, il n'y a pas d'intervention pour les frais de déplacements et les frais divers

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle UDNF - Mode d'emploi :



Chaque membre est tenu de souscrire en son nom à une assurance 'Responsabilité Civile' professionnelle. Etant donné les difficultés rencontrées par bon nombre d'entre vous, un objectif de l'UDNF était de négocier un **contrat d'assurance RC professionnelle sur mesure pour Nutrithérapeute Membre de l'UDNF** afin d'éviter à chaque nouveau (ou ancien) membre de devoir faire le tour des assureurs et de devoir essuyer de nombreux refus, des clauses d'exclusion et des primes exagérées.

C'est maintenant chose faite et vous trouverez dans ce document les **modalités pratiques** de cette assurance négociée avec la Belfius Ardenne Spa Pays de Herve SCRL. Nous comptons maintenant sur chacun de vous pour adhérer à ce nouveau contrat négocié pour vous.

ATTENTION : voir ci-dessous les détails de **contact** pour la souscription car il faut contacter **une personne spécifiquement chez Belfius (Madame Stéphanie Vano)** et ne pas aller dans n'importe quelle agence pour réclamer ce contrat.

Intitulé et description de l'activité :

Activité de Nutrithérapeute/Conseiller en Nutrition, membre de l'Union des Nutrithérapeutes Francophones (UDNF). **Conseils alimentaires santé et bien-être et recommandations de compléments alimentaires.**

Précisions importantes :

On parle de conseils alimentaires et de recommandations de compléments alimentaires MAIS PAS DE PRESCRIPTIONS !!
N'est PAS COUVERTE LA VENTE de compléments en direct, qui relève d'une assurance protection juridique spécialisée liée à la vente et non pas d'une assurance d'acte professionnel telle que cette RC !

Est-il possible de combiner dans la RC d'autres activités professionnelles ?

Oui il faut le mentionner dans le contrat d'assurance, la prime sera adaptée en fonction des risques inhérents à vos autres activités (Reiki, massothérapie, infirmière, drainage lymphatique,...).

Montant de la prime (de base) s'élève à 75€ pour :

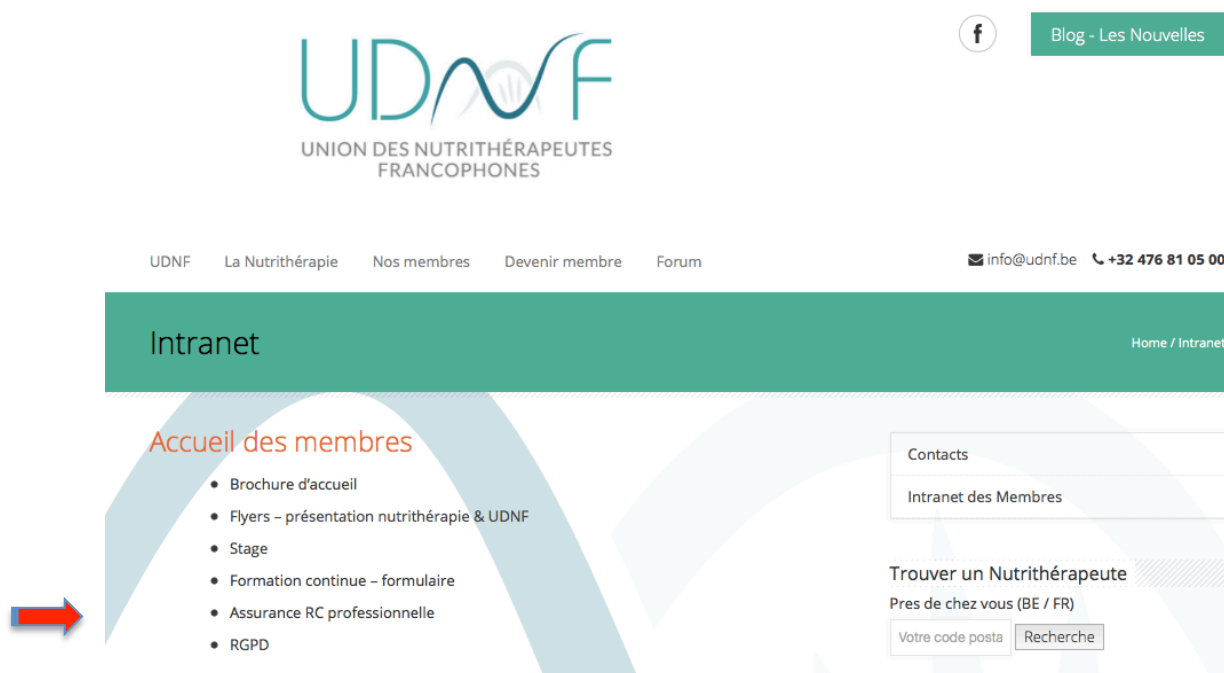
- ✓ Couverture de dommages corporels : 2.500.000€
- ✓ Couverture de dommages matériels : 125.000€
- ✓ Protection juridique en cas de litige (franchise sur volet insolvabilité – 250€)
- ✓ Pas de franchise sur dommages

- Autres possibilités de ristournes si le membre a d'autres assurances chez Belfius Insurance (à voir au cas par cas avec Mme Stéphanie Vano)

- Si le membre exerce son activité à titre complémentaire, ajustement de la prime à
 - - 30% si il exerce un temps plein à côté de son activité de nutrithérapeute
 - -15% si il exerce un temps partiel à minimum 50%

- Contrat uniquement disponible pour les membres domiciliés en Belgique
- Les membres domiciliés en Belgique qui exercent la nutrithérapie accessoirement à l'étranger doivent le mentionner dans le contrat (voir ci-dessous)

Documents à fournir par le membre à Madame Stéphanie Vano de Belfius Insurance :
 (cfr onglet RC Prof sur l'intranet)



ETAPE 1 : Le membre fournit par mail à Madame Stéphanie Vano :

- Document d'identification (disponible sur l'intranet) dûment complété
- Copies R/V de la carte d'identité
- Copie du Certificat de Nutrithérapie obtenu
- Proposition de RC prof (disponible sur intranet) dûment complétée (voir explications ci-dessous)
- Lettre de renon signée (voir explications ci-dessous)
- Pour les membre ayant déjà une RC prof : Copie de votre ancien contrat d'assurance

Coordonnées des contacts exclusifs chez Belfius :

Stéphanie Vano

Stephanie.vano@mandant.belfius.be

0474-573 488 087-69.30.60

Estelle Lecloux

estelle.lecloux@mandant.belfius.be

0473-819 590 087-69.30.72

Il ne sert donc à rien de passer par une autre agence Belfius car le contrat est exclusif à Belfius Ardenne Spa Pays de Herve SCRL, Place du Marché 0022 à 4651 Battice

ETAPE 2 : Belfius envoie par mail au membre

- Contrat de RC professionnelle qu'il faudra signer et leur retourner
- Quittance de paiement
- Fiche de création client (si vous n'êtes pas clien Belfius)
- Document d'analyse des besoins et exigences (document obligatoire légalement à la signature de chaque contrat)
- Pour les membres changeant de contrat : Confirmation de renon reçue entretemps de votre ancien assureur



Exemple de Proposition de RC professionnelle à compléter (étape 1) :

Belfius Belfius Banque SA
Boulevard du Pachéco 44 – 1000 Bruxelles
Tel. 02 222 11 11 11 – N° de cpte BE23 0529 0064 6991
RPM Bruxelles TVA BE 0403.201.185
FSMA n° 019649 A
www.belfius.be
Agent-mandataire et agent sous-assureur van Belfius Bank NV

Actor-ID: _____

PROTECTION DES RESPONSABILITES

R.C. PROFESSIONS MEDICALES ET PARAMEDICALES

Activités professionnelles

Donnez une description détaillée de vos activités professionnelles et/ou des spécialisations exercées :
Activité de Nutrithérapeute/Conseiller en Nutrition, membre de l'Union des Nutrithérapeutes Francophones (UDNF)
Conseils alimentaires santé et bien-être et recommandations de compléments alimentaires.

Autres ? _____

Pratiquez-vous des accouchements ? ☐ NON ☐ OUI

Pratiquez-vous des interventions esthétiques ? ☐ NON ☐ OUI

Suivez-vous un stage de spécialisation ? ☐ NON ☐ OUI Jusqu'à : _____

Pratiquez-vous la médecine non-allopathique telle que :
- l'homeopathie ☐ NON ☐ OUI
- l'acupuncture ☐ NON ☐ OUI
- l'ostéopathie ☐ NON ☐ OUI
- la chiropraxie ☐ NON ☐ OUI
- autres activités non-allopathiques non citées ☐ NON ☐ OUI → Lesquelles ? _____

Depuis quand exercez-vous ces activités professionnelles ? ☐ NON ☐ OUI → Mentionnez chaque immobilier utilisé pour ces activités à assurer en bon état ? _____

Exercez-vous ces activités habituellement en Belgique ? ☐ NON ☐ OUI →

Profil professionnel

Diplômes liés à votre activité médicale _____ date d'obtention _____

Inscription au tableau de l'Ordre des Médecins : ☐ NON ☐ OUI date : _____

Trois premières sous-questions à remplir par les médecins uniquement

=> détaillez vos autres activités professionnelles

=> date de début de chaque activité susmentionnée, celle de nutrithérapeute + chaque autre activité

=> Si une partie (elle doit être accessoire) des activités est pratiquée à l'étranger, il faut cocher 'Oui'

=> Il faut aussi noter l'adresse de chaque lieu de consultation (Belgique ou étranger)

Dans la partie Profil professionnel, il faut citer tous les diplômes et certificats relatifs aux activités susmentionnées + dates d'obtention

Le dernier point ne concerne que les médecins.

(Si vous manquez d'espace, mettre une astérisque* et renvoyez plus bas)

Si vous travaillez seul, vous ne devez rien remplir sur cette feuille.

Assurés			
Personnel	nombre	diplôme	fonction
- assistants diplômés			
- assistants techniques			
- infirmiers			
- personnel administratif			
- aides non-diplômés			
- stagiaires			
- autres			
Collaborateurs indépendants			
Nom et prénom	diplôme (+ date d'obtention)		à assurer dans cette police
.....			☐ NON ☐ OUI
.....			☐ NON ☐ OUI
Travaillez-vous en institution hospitalière ? ☐ NON ☐ OUI			
Hôpital 1		Hôpital 2	
Dénomination :			
Adresse :			
Quel est votre statut ? ☐ employé ☐ indépendant			
En quelle qualité ?			
☐ médecin-chef ☐ directeur médical ☐ chef de service et/ou de département ☐ maître de stage ☐ stagiaire ☐ assistant ☐ autre :		☐ médecin-chef ☐ directeur médical ☐ chef de service et/ou de département ☐ maître de stage ☐ stagiaire ☐ assistant ☐ autre :	
Assurez-vous des gardes au service des urgences de l'un des hôpitaux susmentionnés ? ☐ NON ☐ OUI			
Exercez-vous l'activité à assurer comme profession annexe ? ☐ NON ☐ OUI			
--> Profession principale ? A temps plein ? --> personnel rémunéré ou bénévole ?			
Garanties à assurer			
☒ Responsabilité Civile			
	Combinaison 1	Combinaison 2	
Dommages corporels	1.250.000,00 Eur	2.500.000,00 Eur	
Dommages matériels	125.000,00 Eur	125.000,00 Eur	
☐ Protection Juridique			

Il est conseillé de prendre un volet protection juridique si vous ne disposez pas par ailleurs de ce type de couverture dans une autre compagnie comme DAS.

La protection juridique coûte +- 11€/an.

Si vous la souhaitez, il faut cocher la case.

Si vous travaillez avec du personnel ou des collaborateurs indépendants vous devez les mentionner ici (pour les collaborateurs indépendants, si ils ont eux-mêmes souscrit à une RC professionnelle il ne faut pas les assurer dans votre police.

La troisième partie du cadre concerne les personnes travaillant en milieu hospitalier uniquement.

Indiquez ici si vous êtes nutrithérapeute indépendant à temps plein ou en activité complémentaire

Date d'effet :

- Si vous êtes un nouveau membre, déterminez la date d'effet en fonction du moment où vous devez être couvert
- Si c'est un changement de contrat : NE PAS remplir cette date, Belfius complètera la date d'effet sur base de votre contrat existant (transmis à Belfius)

Dispositions administratives	
Date d'effet :	
Fréquence de paiement :	☒ annuel ☐ semestriel ☐ trimestriel ☐ mensuel (uniquement si Easy Pay)
Mode d'encaissement	☐ Easy Pay ☐ N° Easy Pay :

Remarques :
.....
.....

Les déclarations faites dans la présente proposition, sont certifiées sincères et complètes, même si elles ont été rédigées par une tierce personne.
Cette proposition d'assurance n'engage pas les parties à conclure le contrat d'assurance. Néanmoins Belfius Insurance SA s'oblige à conclure le contrat d'assurance sous peine de dommages et intérêts si, dans les trente jours qui suivent la réception de la proposition, elles n'ont pas signifié au candidat-prenneur l'acceptation de l'assurance ou leur refus d'assurer, ou subordonné l'assurance à une demande d'enquête. La signature de cette proposition, dont le proposant déclare avoir reçu un exemplaire, n'ouvre pas le droit à la garantie d'assurance.

Le traitement des données à caractère personnel transmises à Belfius Insurance SA et à son intermédiaire peut s'effectuer dans le cadre du service à la clientèle, du traitement du risque et de la gestion des contrats et des sinistres. Tout renseignement complémentaire est disponible auprès de la Commission de la protection de la vie privée (Loi du 08/12/92).

Etabli à _____, le _____
Le proposant,

Législation de la signature du proposant,
signature du conseiller,

Belfius Insurance se charge du transfert de votre ancienne assurance vers ce nouveau contrat.

Pour cela il est indispensable de leur fournir :

- une copie complète de votre ancien contrat (ils vérifieront les dates)
- la lettre de renon (vis-à-vis de votre ancien assureur) complétée
- le recipicé de renon reçu de votre ancien assureur (mail ou courrier)! !!! Important pour ne pas démarrer la nouvelle RC alors que l'ancienne RC court toujours...

En fonction de la date de renouvellement de votre contrat actuel, du délai de 3 mois de renon, de la vitesse de réaction de votre ancien assureur vous serez progressivement basculé vers cette nouvelle police lors de la prochaine échéance de votre prime ou la suivante au plus tard.

Document de renon à signer uniquement pour les membres qui changent d'assurance,

- Belfius remplit le cadre sur base des données de votre contrat actuel, ainsi que la date de renon.
- Le Membre date, sign et remplit ses coordonnées en bas de document



Lettre de renon

Renon par fax ou e-mail conformément à la Convention Assuralia nr. 570 en faveur de Belfius Insurance SA, agréée sous le code 0037.

Compagnie d'assurance :
.....
.....
.....

Numéro de police:
Branche:

Madame, Monsieur,

Par la présente, je vous informe que je souhaite mettre un terme à la date du/...../..... à la police susmentionnée souscrite auprès de votre compagnie.

Si la date ne devait pas être correcte ou s'il devait y avoir une erreur dans le numéro de police, alors je vous prierais de mettre un terme à la police que j'ai personnellement souscrite à la prochaine date d'échéance.

Veuillez me confirmer la résiliation et me faire parvenir vos éventuelles remarques dans les huit jours. Passé ce délai, je considérerai le présent renon comme dûment accepté par vous.

Sincères salutations,

Fait à

Date:/...../.....

Signature du preneur d'assurance:
.....

Nom du preneur d'assurance:

Qualité:

Adresse : Rue Nr. Boîte
Commune Code Postal

Belfius Insurance SA,
Place Charles Rogier 11, B-1210 Bruxelles, Tél. 02 286 76 11, Fax 02 286 76 99, RPM Bruxelles TVA BE 0405.784.054, IBAN BE72 0910 1224 0116 – BIC GKCCBEBB,
Entreprise d'assurances agréée sous le code 0037, A.R. 4 et 13 juillet 1979 (M.B. 14 juillet 1979), A.R. 24 janvier 1991 (M.B. 22 mars 1991), A.R. 30 mars 1993 (M.B. 7 mai 1993) et A.R. 21 novembre 1995 (M.B. 8 décembre 1995) - pour les transactions d'assurances Vie et Non-Vie.

RGDP:

Une information RGPD a été organisée le 22 novembre 2018 par l'UDNF pour ses membres.

« Quid du RGPD pour un nutrithérapeute ? »

L'intégralité de la conférence est disponible sur l'Intranet des Membres (site www.udnf.be).

Prenez le temps de l'écouter et de relever les points qui vous concernent.

Dans le courant de 2019, un groupe de travail se chargera de résumer la marche à suivre pour que chacun sache par quoi commencer.

Que faire en cas de menace ou de plainte ? :

Si vous recevez un courrier de menace, une plainte,... d'un autre praticien ou d'un patient

- Ne pas y répondre personnellement
- Prendre contact avec UDNF pour une réponse coordonnée avec UDNF

Si vous êtes témoin d'une pratique 'douteuse' d'une personne non certifiée qui agit en tant que nutrithérapeute certifié ou membre de l'UDNF, il faut en avertir l'UDNF.

Contacts :

info@udnf.be

+32 476 81 05 00

En cas de changement dans vos données personnelles :

- email
- gsm
- site internet
- adresse de consultation
- ajout de nouveaux cabinets
- nouvelle formation
- numéro de TVA
- MAIS aussi : vos coordonnées privées (adresse)

Merci de remplir à nouveau le formulaire d'inscription en ligne et d'en avvertir le secrétariat par email.

Compte Bancaire :

Les **coordonnées bancaires de l'UDNF ont changé** (surtout si vous l'aviez déjà encodé dans vos contacts bancaires), le numéro de compte est désormais chez **Belfius** :

IBAN : **BE52 0689 0976 1209**

BIC : **GKCCBEBB**

Cotisation annuelle et facture :

Chaque membre effectif est tenu de payer une cotisation annuelle de 150€ pour le 1 janvier de chaque année.

L'année de l'adhésion, la cotisation est calculée proportionnellement au nombre de mois restants. A partir de fin septembre, la cotisation restant due s'additionnera à la cotisation annuelle de l'année suivante (par exemple

inscription fin septembre année 1 : cotisation de 3 mois année 1 (37,5€)+ cotisation annuelle pour année 2 (150€)
soit 187,5€)

Les factures ne sont pas émises automatiquement !!

Si vous en désirez une, il faut le signaler par mail au secrétariat **après le règlement de votre cotisation annuelle** et en vérifiant que vos données personnelles soient toujours d'actualité !!

Le Conseil d'Administration est composé comme suit :

Président UDNF – Pierre Van Vlodorp

Secrétaire UDNF – Isabelle Rome

Trésorière - Céline Chaidron

Salomé Mulongo

Patricia Bourguignon

Le Conseil d'Administration s'entoure d'experts qui l'aident dans les diverses missions qu'il poursuit.

Notes



UNION DES NUTRITHÉRAPEUTES
FRANCOPHONES

Découvrez
la nutrithérapie
et devenez acteur
de votre santé

www.udnf.be

un nutrithérapeute près de chez vous



UNION DES NUTRITHÉRAPEUTES
FRANCOPHONES

Promouvoir la
nutrithérapie auprès :

- Des professionnels
de la santé
- Du grand public

www.udnf.be

un nutrithérapeute près de chez vous

Editeur Responsable : UDNF – 5 rue Chalais 4530 Fize-Fontaine

